



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Écoles  
associées  
de l'UNESCO

# Réseau du Système des écoles associées de l'UNESCO (RÉSEAU)

Directives concernant l'utilisation de l'emblème

Unité pour le réSEAU  
Secteur de l'éducation  
UNESCO  
7, place de Fontenoy, 75007 Paris  
[aspnet@unesco.org](mailto:aspnet@unesco.org)

Septembre 2016

# Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)

## Directives concernant l'utilisation de l'emblème

### 1. Objet

Afin d'indiquer leur association avec l'UNESCO, les coordinateurs nationaux du réSEAU et les écoles membres enregistrées officiellement par l'Organisation (Coordinateur international du réSEAU) sont encouragés à utiliser l'emblème UNESCO-réSEAU. Les présentes directives définissent les conditions de cette utilisation, conformément aux Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, de l'emblème et des noms de domaine Internet de l'UNESCO adoptées par la Conférence générale (Résolution 34 C/86).

### 2. Conditions générales

- Les conditions générales de l'utilisation de l'emblème UNESCO-réSEAU sont déterminées par l'UNESCO et ne peuvent être modifiées sans l'accord écrit préalable de l'Organisation.
- L'emblème UNESCO-réSEAU doit être utilisé avec prudence afin que le public ne puisse être induit en erreur quant aux statuts respectifs et indépendants des écoles membres, des coordinateurs nationaux et de l'UNESCO.
- L'emblème UNESCO-réSEAU ne peut en aucun cas être utilisé sur des articles ou produits destinés à la vente.
- Les publications portant l'emblème UNESCO-réSEAU produites par les coordinateurs nationaux ou les écoles membres doivent être accompagnées d'un avertissement tel que celui-ci : « Le Coordinateur national [nom du pays] /L'école [nom] est responsable des choix et de la présentation des faits figurant dans le présent [document] ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation ».
- Les coordinateurs nationaux et les écoles membres peuvent utiliser l'emblème UNESCO-réSEAU dans le cadre de leurs activités en lien avec le Réseau du système des écoles associées, mais ne peuvent en aucun cas autoriser des tiers à utiliser cet emblème, sous quelque forme que ce soit.
- L'emblème UNESCO-réSEAU peut être utilisé en noir, en bleu ONU ou en blanc sur fond sombre.
- La hauteur du symbole du temple sert de référence pour la taille de l'emblème. Lorsque cet emblème est utilisé, la hauteur du temple ne doit jamais être inférieure à 12mm.
- L'emblème UNESCO-réSEAU peut être utilisé soit en association avec celui d'une école membre, soit de façon autonome.
- Les coordinateurs nationaux et les écoles membres assument l'entière responsabilité des conséquences découlant de leur utilisation de l'emblème UNESCO-réSEAU.

### 3. Coordinateurs nationaux

#### 3.1. Emblème UNESCO-réSEAU à l'usage des coordinateurs nationaux

Voici un exemple de l'emblème UNESCO-réSEAU à utiliser par les coordinateurs nationaux :



L'emblème est composé de trois éléments :

- l'emblème de l'UNESCO, constitué de trois éléments indissociables, à savoir le temple, le nom complet de l'Organisation et le filet pointillé vertical ;
- l'emblème du réSEAU (graphique et mention « Écoles associées de l'UNESCO ») ;
- la mention « Coordination nationale » et, dans la ligne en-dessous « [nom du pays] ».



*Les coordinateurs nationaux ne doivent **en aucun cas** utiliser l'emblème UNESCO-réSEAU sans la mention « Coordination nationale + [nom du pays] » ni l'emblème de l'UNESCO seul, sans que l'emblème du réSEAU y soit associé.*

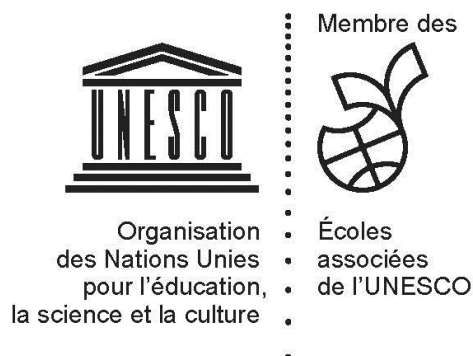
#### 3.2 Marche à suivre pour obtenir l'emblème UNESCO-réSEAU

Pour obtenir l'emblème UNESCO-réSEAU à l'usage des coordinateurs nationaux, les coordinateurs nationaux doivent s'adresser au Secrétariat de l'Organisation ([aspnet@unesco.org](mailto:aspnet@unesco.org)).

## 4. Écoles membres

### 4.1. Emblème UNESCO-réSEAU à l'usage des écoles membres

Voici l'emblème UNESCO-réSEAU type à utiliser par les écoles membres :



L'emblème est composé de trois éléments :

- l'emblème de l'UNESCO, constitué de trois éléments indissociables, à savoir le temple, le nom complet de l'Organisation et le filet pointillé vertical ;
- l'emblème du réSEAU ;
- la mention « Membre des ».



*Les écoles membres ne doivent **en aucun cas** utiliser l'emblème UNESCO-réSEAU sans la mention « Membre des » ni l'emblème de l'UNESCO seul, sans que l'emblème du réSEAU y soit associé.*

### 4.2. Marche à suivre par les écoles membres pour obtenir l'emblème UNESCO-réSEAU

Pour obtenir l'emblème UNESCO-réSEAU à l'usage des écoles associées, les écoles membres doivent s'adresser à leur coordinateur national.